Bulletin officiel de l'Ordre des optométristes du Québec

Été 2020

optopresse

Message aux nouveaux optométristes P. 5

Rappel : outils développés par l'Ordre P. 6

Quelques changements au sein de l'Ordre P. 18

Téléoptométrie et pandémie

Rappel des balises

P. 11

Ressources

Rappel : outils développés par l'Ordre

06

03 **Mot de la présidence**
Les curés

05 **Message aux nouveaux optométristes**

09 **Technologie**
La téléoptométrie : là pour rester, mais à certaines conditions…

11 **Technologie**
Téléoptométrie et pandémie : rappel des balises

14 **Message du CIP**
Faire ou ne pas faire, là est la question !

16 **Un mot du comité d'inspection professionnelle et bureau du syndic**
Attentes et rôles de la syndique et de l'inspection professionnelle de l'Ordre dans le contexte de la pandémie

17 **Mot du CPRO**
Quelques chiffres

18 **Messages de l'OOQ**

optopresse

Bulletin officiel de l'Ordre des optométristes du Québec

L'Optopresse est publié quatre (4) fois par année par l'Ordre des optométristes du Québec.

Rédactrice en chef :
Claudine Champagne

Collaborateurs à ce numéro :
Claudine Champagne, Marco Laverdière, Éric Poulin, Léo Breton, Johanne Perreault, Anne Boissonneault

Révision linguistique :
Christine Daffe

Design graphique et électronique :
Agence Code

L'Ordre des optométristes du Québec est un ordre professionnel constitué en vertu du Code des professions, de la Loi sur l'optométrie et des règlements applicables.

Il a pour mission d'assurer la protection du public, en garantissant à la population la compétence, le savoir et le professionnalisme de plus de 1 500 optométristes du Québec. L'appartenance à l'Ordre est obligatoire pour l'exercice de l'optométrie au Québec.

La reproduction de ce bulletin est interdite en tout ou en partie sans autorisation de l'Ordre des optométristes du Québec.

ORDRE DES OPTOMÉTRISTES DU QUÉBEC

1265, rue Berri, suite 505
Montréal (Québec) H2L 4X4
Téléphone : 514 499-0524
Télécopieur : 514 499-1051

www.ooq.org

MOT DE LA PRÉSIDENCE

Par le Dr Éric Poulin, optométriste et président

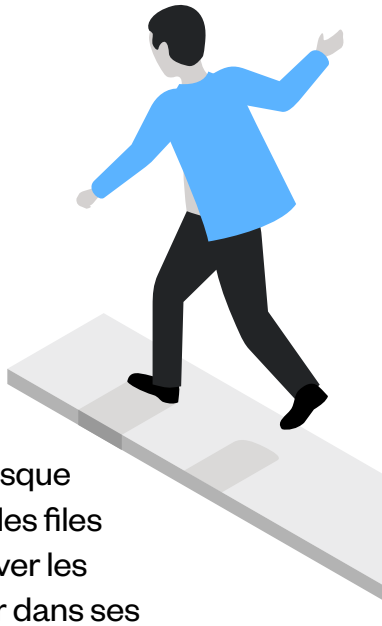

Les curés

Quatre petits mois, mais en même temps une éternité. Si loin qu'on a presque du mal à se souvenir de l'avant. Avant la crise, avant les masques. Avant les files d'attente et les gels hydroalcooliques. Du temps béni où on pouvait se laver les mains moins de 20 secondes en oubliant ses pouces, serrer un être cher dans ses bras et ne pas se sentir coupable d'être à moins de deux mètres de quelqu'un.

Ces quatre mois de crise laisseront des stigmates. À un point tel qu'il est difficile pour certains d'imaginer l'après. Mais toutes les crises ont une fin. Et les changements qu'elles apportent ne sont pas toujours négatifs. Les temps difficiles sont souvent des révélateurs et servent de tremplin au changement. Il nous revient d'en tirer le meilleur parti.

LA TEMPÊTE

Cette pandémie nous aura démontré ce qu'on savait déjà : les crises ne s'annoncent pas et il n'y a pas de manuel pour y faire face.

La réaction du gouvernement et sa gestion de la crise ont été tour à tour encensées et conspuées. Bien sûr, il est facile après coup de recenser les bonnes et les mauvaises décisions et d'en évaluer les conséquences. Mais difficile quand on navigue à vue…

De notre côté, la tempête nous aura révélé plusieurs choses : certaines positives, d'autres beaucoup moins.

Du côté positif, notons la reconnaissance de l'importance de notre contribution au système de santé. Nous avons été, avec les dentistes, les deux seules professions œuvrant dans le privé à qui on a d'abord demandé de maintenir l'offre de services jugés essentiels en ces temps de crise (d'autres professionnels ont ensuite été visés par les mesures prioritaires). Notons aussi la réaction exemplaire des optométristes, tant au niveau professionnel qu'humain, dans leurs relations avec leurs patients comme par leur dévouement dans nos différentes institutions. Notre profession a su montrer un esprit de corps face à cette crise qui nous a permis, ensemble, de la traverser avec brio pour le bien de nos patients.

Du côté négatif : sitôt reconnu, sitôt oublié. On nous a « demandé » de contribuer à l'effort collectif sans nous fournir les outils (financiers, matériels ou logistiques) et en nous offrant que très peu d'écoute. L'impression d'être oublié malgré notre contribution exemplaire et ramené dans le grand ensemble des « soins personnels » nous a laissé un goût amer. Ce fut une situation immensément frustrante pour nous tous.

IL NE FAUT JAMAIS GASPILLER UNE BONNE CRISE (Winston Churchill)

La situation actuelle nous aura permis de jauger les forces et les faiblesses de l'optométrie québécoise. Étonnamment, notre pire faiblesse découle de notre plus grande force.

Notre profession a connu, au cours des 25 dernières années, une évolution importante et constante. Nous sommes passés, aux yeux de plusieurs, d'un statut de simple vendeur de lunettes à celui de professionnel incontournable de la première ligne des soins oculovisuels.

Pour ce faire, il nous a fallu travailler fort, nous former, prouver notre valeur.

L'Ordre des optométristes a bien sûr participé à cette marche. Nous avons été exigeants envers nos membres. Pas de demi-mesures, la barre toujours plus haute. Laver plus blanc que blanc. Presque une religion.

Cette quête d'excellence de la part des optométristes aura permis des avancées majeures à notre profession. Toutefois la rigueur, la rigidité diront certains, nécessaire à ces changements a également eu pour effet de créer un carcan, un tuteur, dont certains de nos collègues peinent à s'affranchir.

La crise nous montre à quel point le jugement professionnel est important dans notre pratique pour faire face aux situations inédites. La pratique optométrique est un art, pas un cahier de charge à respecter.

Un grand chef ne cuisine pas à l'aide d'un livre de recettes. Il maîtrise les bases et les techniques de la cuisine, utilise les meilleurs ingrédients et instruments, puis il crée.

Il en va de même pour nous. Il fut un temps où il nous a été nécessaire de tout codifier. Ce n'est plus le cas.

Cette prise de conscience sur le fait que certains optométristes semblent incapables de fonctionner sans directives précises d'instances supérieures nous conforte dans nos décisions de faire évoluer certains pans de l'Ordre et d'accélérer des chantiers sur lesquels nous avions déjà commencé à travailler. Le but est de (re)donner plus d'autonomie à nos professionnels.

D'abord la formation continue, que nous voulons plus flexible et mieux adaptée aux nouvelles réalités.

Ensuite l'inspection professionnelle. De nouvelles approches d'évaluation des compétences alliées à une refonte des guides cliniques permettront de soutenir l'évolution de nos membres tout au long de leurs carrières, en valorisant davantage le jugement clinique.

La création de champs d'expertise et la possibilité de pratique à distance à l'aide de la technologie devront aussi être tenues en compte dans la réalisation de ces changements.

La crise n'est pas encore derrière nous, mais elle nous aura servi de tremplin pour le futur.

PRIMUM NON NOCERE (en premier, ne pas nuire)

Maintenant que la première vague est sous contrôle et que le déconfinement se poursuit, il nous faut préparer la suite. Une deuxième vague semble inévitable et sera déjà sur nous lorsque nous en prendrons conscience. Il nous faut encore une fois être exemplaire dans notre gestion du risque, car risque il y a.

On a beau se comparer, tantôt aux commerces, tantôt à d'autres professionnels, notre profession fait malheureusement partie de celles qui sont le plus à risque (voir https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1691529/travailleurs-vulnerables-emploi-coronavirus-covid19-revenu-teletravail-infection).

Avec le temps qui passe, la routine et la fatigue qui s'installent, la lassitude des patients face aux mesures sanitaires, il sera facile de baisser la garde.

L'Ordre des optométristes sera là pour vous accompagner dans cette nouvelle normalité de pratique. Son rôle est toutefois, et avant tout, celui de protéger le public, et la lutte face à la pandémie ajoute nécessairement des responsabilités à notre profession. Nous ne devons pas devenir des foyers de contagions pour nos patients. Le respect des recommandations d'adaptation de nos pratiques en contexte de pandémie est et sera primordial.

Je ne souhaite pas « jouer au curé » (bien que je maîtrise le langage liturgique et ecclésiastique avec brio !), mais notre conduite sera jugée et analysée, en ce moment historique, non seulement sous l'angle du professionnel, mais du citoyen.

Soyons à la hauteur.
Encore une fois, on lâche pas !

Éric Poulin

Message aux nouveaux optométristes

Une pensée toute spéciale pour la cohorte 2020 de notre école d'optométrie. La fin du parcours scolaire et les débuts dans le monde du travail sont des jalons très importants d'une vie. Malheureusement pour vous, la pandémie vient perturber cette période de transition vers « la vraie vie » d'une manière profonde.

Pas de party de fin d'études pour célébrer cet accomplissement avec vos collègues, ces étrangers d'hier devenus presque une famille.

Pas de collation des grades, moment mémorable pour vous, et peut être encore plus pour vos proches qui vous ont soutenu et qui vous ont vus vous accomplir.

Et que dire de vos débuts en pratique en pleine pandémie avec ces difficiles adaptations et le volume de travail réduit.

N'ayez crainte, ce n'est que partie remise. La situation actuelle ne sera pas éternelle et nous pourrons bientôt, espérons-le, célébrer comme il se doit la fin de votre cheminement scolaire et votre entrée dans notre belle profession.

D'ici là, je me fais le porte-voix de la profession pour vous souhaiter, au nom de tous vos nouveaux collègues, une belle et longue carrière d'optométriste.

Bienvenue parmi nous.

Éric

Rappel

Outils développés par l'Ordre

Afin de faciliter la réalisation des activités professionnelles dans le contexte de pandémie actuel, l'Ordre vous a informé récemment des outils et de la documentation qui ont été développés afin d'aider les optométristes dans leur pratique des prochains mois.

Trois outils deviendront les essentiels de notre pratique

1 Site web OOQ

Une page actualisée est disponible sur le site internet de l'Ordre regroupant toute l'information pertinente

2 Guide conjoint Ordre des optométristes et Ordre des opticiens d'ordonnances

Les recommandations pour la pratique en contexte de pandémie

3 Répertoire et FAQ

Un répertoire de bonnes pratiques et de mesures proposées qui vient bonifier les recommandations, suite aux suggestions et questionnements des membres. Celui-ci se veut plus vivant et sera appelé à évoluer au gré de vos commentaires.

Autre outil utile : guide CNESST pour les employeurs

Les professionnels qui ont des employés à leur charge sont invités à consulter la trousse produite par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

Tonométrie NCT, un rappel suite à vos questions

L'utilisation, ou non, de la tonométrie NCT semble encore soulever des questionnements auprès des optométristes.

Je vous invite à reconsulter, pour cette question ainsi que pour tout autre questionnement sur notre pratique en temps de pandémie, notre répertoire des mesures proposées : Recommandations et bonnes pratiques : activités professionnelles dans un contexte de pandémie.

SUR LE POINT PARTICULIER DU NCT, ON PEUT Y LIRE À LA PAGE 3 :

9. Est-il possible de continuer à prendre la pression intraoculaire par tonométrie sans contact (NCT) dans le contexte de COVID-19 ?

La tonométrie sans contact est à éviter dans le contexte sociosanitaire de la COVID-19, car la procédure génère des microgouttelettes de film lacrymal, susceptibles de contenir le virus.

10. Je n'ai accès qu'à un tonomètre NCT, puis-je l'utiliser ?

Oui, si vous désinfectez tout le côté patient entre chaque utilisation.

C'est un simple principe de précaution. Le virus peut se retrouver dans les larmes et la procédure génère des microgouttelettes pouvant contenir le virus. Il est donc préférable d'utiliser d'autres techniques lorsqu'elles sont disponibles, dont la tonométrie Goldmann qui est de toute façon le standard de soin. **Vous voulez utiliser le NCT ?** Désinfectez adéquatement et suivez les autres mesures pertinentes (port de l'ÉPI, etc.). À mesure que des études feront évoluer nos connaissances sur le virus et ses modes de propagation, nos recommandations évolueront elles aussi. Entre temps et dans le doute, le principe de précaution doit être pris en compte pour tous les tests et les actions que nous posons au quotidien dans notre pratique.

La téléoptométrie

LÀ POUR RESTER, MAIS À CERTAINES CONDITIONS...

Dans le contexte de la pandémie, la plupart des autorités gouvernementales et réglementaires dans le domaine de la santé, un peu partout dans le monde, ont depuis mars dernier évidemment encouragé le recours à la téléconsultation, quitte à assouplir les règles habituellement applicables. Suivant un arrêté ministériel adopté dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec a ainsi notamment autorisé le remboursement de certains services rendus en téléconsultation par le régime public d'assurance maladie pour les optométristes.

L'Ordre des optométristes n'est pas en reste et a ainsi indiqué assez rapidement que ses règles habituelles seraient appliquées avec souplesse, afin de permettre aux optométristes de continuer de répondre aux besoins de la population malgré les contraintes du confinement. La pandémie n'étant pas terminée et la perspective d'une deuxième vague étant plausible, cet assouplissement est maintenu jusqu'à nouvel ordre, mais toujours dans la mesure où les optométristes continuent d'observer certaines exigences incontournables au plan clinique et déontologique (voir le rappel ci-après).

La question qui se pose : que se passera-t-il une fois la pandémie terminée ? Ces mesures d'exception seront-elles maintenues, sous une forme ou une autre ?

Plusieurs observateurs pensent que oui ou, du moins, estiment qu'un retour complet en arrière ne sera pas possible, notamment en raison des attentes créées dans la population, mais aussi chez certains professionnels.

Dans ce contexte, comme d'autres organisations réglementaires dans le domaine de la santé, l'Ordre n'aura d'autres choix que de faire un bilan objectif de la situation et, selon le résultat, de faire évoluer ou de préciser ses règles en conséquence. Des travaux seront ainsi amorcés au cours des prochains mois, afin d'en arriver à proposer des règles adaptées tenant compte des nouvelles réalités cliniques, technologiques et sociales liées à l'offre de services de santé en téléconsultation, sans compromettre la qualité et la sécurité des services. L'Ordre ne dispose évidemment pas de tous les leviers à ce chapitre, mais il cherchera aussi à promouvoir un cadre réglementaire qui évite un nivellement par le bas, en permettant d'assurer la protection du public non seulement à l'égard des services rendus par les professionnels québécois, mais également par d'autres intervenants hors Québec.

Bref, il s'agit d'un chantier important et complexe pour l'Ordre, qui n'aura d'autres choix que de compter sur la collaboration de plusieurs intervenants, tant au sein du secteur oculovisuel que d'autres milieux qui doivent aussi composer avec ces nouvelles réalités.

Téléoptométrie et pandémie : rappel des balises

Les optométristes sont invités à consulter le site web de l'Ordre relativement aux indications données sur les balises à respecter et les choix technologiques avisés, pendant la pandémie.

VOICI UN RAPPEL DES PRINCIPALES BALISES À CONSIDÉRER :

SERVICES POUVANT ÊTRE OFFERTS ET ACTIVITÉS PERMISES

La téléoptométrie (télépratique) est généralement permise pour offrir au public tout type de services, urgents ou non, moyennant le respect de certaines conditions, notamment en ce qui concerne les normes de pratiques, la sécurité et la confidentialité.

VENTE DE PRODUITS OPHTALMIQUES

Lorsque requis, dans le cas d'un patient qui ne peut être servi en présentiel, la vente de produits ophtalmiques (lunettes et lentilles cornéennes) à distance ou en ligne (site web transactionnel, téléphone, etc.), est permise pour répondre à ses besoins, incluant la livraison de produits au domicile du patient. Il peut également être possible d'offrir le ramassage des produits ophtalmiques, avec remise à l'extérieur du bureau (une boîte de ramassage ou une installation peut être prévue à l'extérieur du bureau, pour éviter un risque de contamination du bureau, d'autres patients et du personnel).

NORMES DÉONTOLOGIQUES À RESPECTER

Il s'agit essentiellement des mêmes normes que celles applicables dans le cadre d'une pratique en présentiel, notamment en matière de qualité de la relation thérapeutique, de respect du secret professionnel, d'obligation de suivi ou de tenue des dossiers.

PERTINENCE ET VALIDITÉ CLINIQUES DE LA TÉLÉCONSULTATION

L'optométriste doit, suivant son jugement professionnel, déterminer si la condition du patient est compatible avec une téléconsultation. Il appartient à l'optométriste de décider si un patient devrait plutôt faire l'objet d'une évaluation en personne ou s'il y a lieu de le diriger vers une autre ressource. Il ne faut évidemment pas profiter de la situation pour offrir des services n'ayant pas ou ayant peu de pertinence ou de valeur clinique, aux frais des patients ou d'un tiers payeur comme la RAMQ.

CHOIX D'UNE TECHNOLOGIE APPROPRIÉE ET CONSENTEMENT

Un optométriste devrait choisir un service ou un produit qui est de nature à assurer un niveau de confidentialité et de sécurité approprié en fonction de ses obligations déontologiques (voir ci-après les informations à ce sujet).

Les applications de visioconférence grand public (comme FaceTime et Skype) ne sont généralement pas considérées comme ayant un niveau de confidentialité et de sécurité optimal pour la télésanté et devraient donc être évitées, à moins que ce ne soit la seule option possible pour le patient. Les réseaux sociaux et leurs applications dérivées (Facebook, Twitter, Instagram, etc.) devraient être évités dans tous les cas. Si la transmission de photos ne peut se faire par une plate-forme avec un niveau de sécurité adapté à la pratique professionnelle, elle peut se faire sur l'adresse courriel professionnelle de l'optométriste, plutôt que sur une adresse personnelle ou par texto. Dans tous les cas, lors d'une offre de services de téléoptométrie, le consentement du patient devrait être obtenu, mais dans le contexte actuel, un consentement verbal suffit et doit être noté au dossier.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES ET LIGNES DIRECTRICES DE L'ORDRE

Exercice de l'optométrie en télépratique

Dossiers, ordonnances et communications électroniques en optométrie

Par Dre Anne Boissonneault, optométriste et Présidente du CIP

Faire ou ne pas faire, là est la question !

Avec le déconfinement vient le questionnement. Je cite Stéphane Laporte dans la Presse ce samedi : « réinventer est le verbe le plus conjugué, en ce moment ».

Les questions fusent de partout à savoir comment on réinvente un examen oculovisuel. Au risque d'en décevoir plusieurs, mais de plaire à d'autres, il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse. Pas d'absolu. Donc pas de liste d'épicerie à cocher pour chaque examen. Pas question de conduire sur le pilote automatique. Notre rôle demeure le même : servir nos patients en prenant soin de leur santé oculovisuelle. Pas un grand besoin de se réinventer. Juste besoin de réfléchir et d'agir pour le mieux pour nos patients.

Notre jugement professionnel doit être le grand patron. Notre deuxième meilleur allié pour prendre nos décisions sur les tests à faire ? Une histoire de cas approfondie et détaillée. Elle servira de guide, de plan pour construire l'examen et choisir les tests pertinents.

Pertinent. Je cite maintenant le Larousse : « qui est approprié à son objet, justifié ». Gardons cet adjectif en tête pour exercer notre profession.

Certes, il y a certains tests préliminaires qui sont pertinents pour presque tous les patients. Les technologies permettent parfois de rendre l'évaluation plus efficace et de remplacer des examens plus difficiles ou plus risqués en temps de pandémie. Il faut en profiter, mais pas à outrance. Surtout, les faire pour les bonnes raisons, et pas seulement pour faire plaisir à notre portefeuille. Optons pour les tests préliminaires nécessaires, en se rappelant qu'il y a possibilité d'en ajouter d'autres suite à notre examen, si jugé nécessaire. Notre dernier allié ? La documentation du dossier. Un dossier bien documenté nous protège et facilite les prochaines visites du patient.

EN BREF, IL SUFFIT DE MODIFIER LES 3 FILTRES DE SOCRATE AINSI :

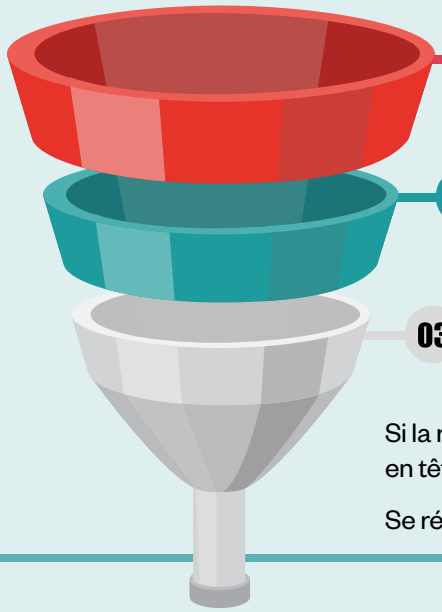

01 **Est-ce que le test répond aux besoins du patient ?**

02 **Est-ce que le test m'apportera de l'information utile ?**

03 **Est-ce que je pourrais justifier ce test à un tiers ?**

Si la réponse est oui aux 3 filtres, n'importe quel test peut être fait, en gardant en tête les mesures de protection. Sinon, nous avons notre réponse.

Se réinventer, ce n'est peut-être pas si compliqué.

Par Dre Anne Boissonneault, optométriste et Présidente du CIP

Changement de garde au CIP

La Dre Hélène Maisonneuve, optométriste, tire sa révérence à titre de présidente du CIP, après 7 ans de fiers services. Elle restera membre active du CIP, au grand plaisir de l'équipe qui pourra encore compter sur ses grandes qualités.

La tête pleine d'idées, Hélène aura laissé sa marque en tant que présidente de belle façon. En plus d'assurer un bon roulement, elle a piloté et implanté avec brio 2 projets d'envergure : l'entrevue orale structurée (EOS) et l'inspection à distance des nouveaux diplômés. Au fil des années, elle a toujours fait preuve de dynamisme, d'impartialité et de bienveillance, avec beaucoup d'amour pour la profession, et un souci constant de la protection du public.

Je prends la relève avec de grosses pointures à chausser. J'aurai ma couleur, mais serai inspirée par ce modèle d'écoute et de respect.

Elle a toujours fait preuve de dynamisme, d'impartialité et de bienveillance, avec beaucoup d'amour pour la profession, et un souci constant de la protection du public.

Mon mandat débute dans une période inédite. La pandémie nous forcera certainement à initier une réflexion sur nos processus actuels. Il s'agit d'une belle occasion de réfléchir aux façons d'optimiser les ressources du CIP, mais également de voir à ce que le jugement professionnel soit omniprésent, autant pendant les examens que pendant l'inspection professionnelle.

Le CIP envisage de reprendre ses activités de routine vers l'automne (à confirmer selon l'évolution de la pandémie). Il faudra évidemment s'adapter selon la situation, mais il est important de maintenir un niveau d'activité afin d'assurer notre rôle de protection du public.

Par Dre Anne Boissonneault, optométriste et présidente du comité d'inspection professionnelle
et par Dre Johanne Perreault, optométriste et syndique

Attentes et rôles de la syndique et de l'inspection professionnelle de l'Ordre dans le contexte de la pandémie

Nous vivons tous un contexte difficile et inusité qui vient avec son lot d'insécurités de toutes sortes. Le bureau du syndic et le comité d'inspection professionnelle (CIP) de l'Ordre ne font pas exception et nous nageons également dans cette mare d'incertitudes.

La reprise des activités régulières prévue le 1er juin prochain amène son lot de questionnements sur les examens spécifiques à faire et les membres pourraient se questionner sur la façon dont réagira l'Ordre à propos de la pratique optométrique en contexte de pandémie, que ce soit à la suite d'une plainte du public ou encore, dans le cadre d'une inspection professionnelle.

Sachez que nous considérons que peu importe le contexte, le jugement professionnel a toujours sa place et devrait guider nos décisions dans notre façon de traiter nos patients, et ce, en gardant toujours en tête notre mission de protection du public.

Notons toutefois que la protection du public prend un aspect différent depuis quelques semaines. La protection de la santé publique devenant maintenant un enjeu pour lequel nous avons tous une responsabilité importante. Il faut certes être présents pour la santé et la protection oculovisuelles de nos patients, mais nous devons aussi tenir compte des règles gouvernementales. Le bureau du syndic et le CIP ne pourront donc pas fermer les yeux sur des comportements inadéquats et devront prendre les moyens à leur disposition pour assurer la protection du public.

Il est par ailleurs impossible de dresser une liste d'exigences professionnelles pour chaque situation spécifique. Les tests effectués doivent être justifiables dans le contexte de pandémie où nous devons limiter le temps de contact avec les patients, mais également nous assurer que l'examen est assez complet pour bien répondre aux besoins du patient. Comme toujours, la documentation adéquate de votre dossier est essentielle. Lors d'une enquête ou d'une inspection professionnelle, nous tiendrons évidemment compte du contexte actuel, tout en continuant de ne pas tolérer l'incompétence ou la négligence.

Jugement professionnel, intelligence et respect, voilà les grands principes qui devraient orienter notre conduite, pandémie ou non.

En ce qui concerne plus particulièrement l'inspection professionnelle, nous n'envisageons pas à court terme de nouvelles inspections de routine. Nous sommes en attente afin de voir comment se dérouleront les prochaines semaines qui demanderont un effort important d'adaptation de tous et chacun. Nous verrons donc plus tard à quel moment les activités du CIP reprendront, et comment nous nous adapterons également.

Par Dr Léo Breton, optométriste
et Président du CPRO

Quelques chiffres

Toute une aventure que cette période de confinement, suivie maintenant du déconfinement !

+ de 5 000 UFC

+

10 $ par UFC

+

2 600 cours visionnés

+

1 000 inscriptions

Nous vous avions annoncé dans le dernier Optopresse l'offre à prix réduit des cours préenregistrés, soit à 10 $ l'UFC pour une période limitée par rapport au coût habituel de 65 $ par UFC. Cette expérience a remporté un succès inespéré. Vous avez été plus de 1 000 à vous inscrire et avez visionné quelque 2 600 cours totalisant plus de 5 000 UFC. Ceci signifie que, bien que nous ayons été tous dans un état de choc face à la situation, la majorité d'entre nous a gardé à cœur de poursuivre la formation continue afin d'être en mesure d'améliorer ses connaissances pour une reprise d'activités encore plus gratifiante.

Tel que mentionné dans la dernière publication, les Journées optométriques du printemps ont été annulées, mais nous avons pu récupérer quelques conférenciers qui ont été présentés en vidéoconférence. Ceux-ci ont également connu un grand succès, car près de 150 d'entre vous ont suivi les conférences en optométrie pédiatrique, OCT, verres de proximité et lumière bleue.

Ceci nous encourage à explorer davantage cette voie pour l'offre de cours de l'automne. Attendez-vous donc à voir de nouvelles offres intéressantes de ce côté dans les prochains mois.

Histoire de recharger les batteries des employés après cette période mouvementée et afin de mieux se préparer à une rentrée qui devrait également apporter son lot de changements, les bureaux du CPRO seront fermés pour le mois de juillet. Compte tenu que vous avez pu faire le plein d'UFC et que la reprise dans les bureaux vous rend particulièrement occupés à cause du retard accumulé, cette pause, nous l'imaginons, vous sera également bienvenue.

Nous vous souhaitons donc un bel été et au plaisir de vous revenir cet automne avec un calendrier rempli de nouveautés.

N'hésitez pas à nous faire part de vos opinions, sur ce sujet ou tout autre concernant notre offre de service, au info@cpro.ca. Nous voulons continuer de vous offrir une formation continue des plus variée et accessible.

Quelques changements au sein de l'Ordre

Comité d'inspection professionnelle

Départ de la Dre Hélène Maisonneuve, optométriste et présidente du CIP

Tel qu'indiqué précédemment, la Dre Hélène Maisonneuve, optométriste, a terminé son mandat à la présidence du comité d'inspection professionnelle le 31 mars dernier. Après avoir œuvré au sein du comité depuis 1996, cette dernière a décidé de laisser son poste à la présidence, mais demeure tout de même au CIP.

La Dre Maisonneuve, optométriste, a mis en place plusieurs réformes au cours des dernières années et l'Ordre des optométristes est très reconnaissant pour tout le travail qu'elle a accompli et pour son implication exceptionnelle. Nous la remercions également de maintenir cette implication en tant que membre du CIP.

Les Dres Anne Boissonneault et Julie Prudhomme, optométristes, prendront la relève à la présidence et à la vice-présidence du CIP.

Conseil de discipline

Départ de Me Nicole Bouchard, secrétaire au Conseil de discipline

À la fin du mois de juin, la secrétaire du Conseil de discipline, Me Nicole Bouchard quitte ses fonctions à l'Ordre des optométristes, et ce, après près de 15 années en tant que secrétaire au conseil.

Nous désirons la remercier pour toutes ses années de collaboration très appréciée et lui souhaitons une merveilleuse retraite.

Entrée en fonction de Me Isabelle Désy, secrétaire au Conseil de discipline

Depuis le 1er juin 2020, Me Isabelle Désy prendra en charge les fonctions au secrétariat du conseil. Nous sommes heureux que Me Désy se joigne à notre équipe et lui souhaitons la bienvenue.

AVIS DE RADIATION TEMPORAIRE

Dr Éric Savard, optométriste
Dossiers : 28-19-02686 et 28-19-02689

Avis est par les présentes donné que le Dr Éric Savard, optométriste, et exerçant sa profession dans les districts de Québec, Charlevoix et St-Joseph-de-Beauce, province de Québec, a plaidé coupable lors de l'audience devant le Conseil de discipline de l'Ordre des optométristes du Québec, des infractions reprochées dans les dossiers numéro 28-19-02686 et 28-19-02689, à savoir :

Dossier : 28-19-02686

- Le ou vers le 17 avril 2019, l'intimé a fait publier dans un journal une publicité incluant une comparaison de la qualité de ses services optométriques, contrairement aux prescriptions de l'article 82(1) du Code de déontologie des optométristes (1 chef) ;
- Entre le 7 mars 2019 et le 5 avril 2019, l'intimé a utilisé sur son site Facebook un témoignage d'appui ou de reconnaissance qui le concerne, le tout contrairement aux prescriptions de l'article 82(2) du Code de déontologie des optométristes (2 chefs).

Dossier : 28-19-02689

- Le ou vers le 31 mai 2019, l'intimé a entravé l'enquête de la syndique, en refusant, négligeant ou omettant de répondre aux demandes de la syndique, le tout contrairement aux prescriptions de l'article 91 (2) du Code de déontologie des optométristes.

Le 15 mai 2020, le Conseil de discipline imposait au Dr Éric Savard, optométriste, une radiation temporaire du tableau de l'Ordre pour une période d'une (1) semaine à l'égard des chefs 1 et 2 de la plainte modifiée dans le dossier 228-19-02686. Les périodes des radiations doivent être purgées de façon concurrente.

Le 15 mai 2020, le Conseil de discipline imposait au Dr Éric Savard, optométriste, une radiation temporaire du tableau de l'Ordre pour une période de (30) jours à l'égard du seul chef de la plainte modifiée dans le dossier 28-19-02689.

Les parties ayant renoncé au délai d'appel, le Dr Éric Savard, optométriste, est donc radié temporairement du tableau de l'Ordre pour une période totale de (30) trente jours à compter du 22 mai 2020.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 156 et 180 du Code des professions.

Me Nicole Bouchard, avocate, Secrétaire du Conseil de discipline

AVIS DE LIMITATION VOLONTAIRE DU DROIT D'EXERCER L'OPTOMÉTRIE

Dr Jean-Marc Picard, optométriste

Avis est donné conformément à l'article 182.9 du Code des professions (RLRQ, c. C-26) que, suivant une décision du comité exécutif de l'Ordre des optométristes du Québec prise le 15 juin 2020, en application de l'article 55.0.1 de ce même code, le droit d'exercer l'optométrie du Dr Jean-Marc Picard, optométriste, a été limité suivant la demande et le consentement de ce dernier, de la façon suivante :

- Ne pas procéder aux dilatations pupillaires pour l'observation du pôle postérieur en 3 dimensions (nécessitant instruments tels que lentille de biomicroscopie du fond d'œil et/ou lentille 3 miroirs) et pour observation de la rétine périphérique (nécessitant utilisation de tropicamide et phenylephrine, et ophtalmoscopie binoculaire indirecte et/ou lentille 3 miroirs).
- Par conséquent, référer à un collègue optométriste ou à un professionnel autorisé, dans les délais requis, tous les patients nécessitant de tels tests.

Rendez-vous
au prochain numéro !

D'ici là, suivez-nous
sur les réseaux sociaux.

ORDRE DES
OPTOMÉTRISTES
DU QUÉBEC

1265, rue Berri, suite 505
Montréal (Québec) H2L 4X4
Téléphone : 514 499-0524
Télécopieur : 514 499-1051

www.ooq.org